



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 31 août 2022
Monsieur le Directeur général du CCAS

Objet : hausse d'activité du PDAD

Monsieur le Directeur général du CCAS,

À de nombreuses reprises, notre organisation syndicale vous a alerté sur les difficultés rencontrées dans le service du Pôle Domiciliation et Accès aux droits concernant la surcharge d'activité du service.

En effet, nous ne pouvons que constater une hausse significative des demandes de domiciliations entre 2021 et 2022 :

- 02/2022 : 17% d'augmentation
- 04/2022 : 31% d'augmentation
- 06/2022 : 10% d'augmentation
- 03/2022 : 32% d'augmentation
- 05/2022 : 58% d'augmentation

La charge de travail est devenue insupportable pour les agents d'accueil et d'instruction. Cette surcharge de travail a occasionné et occasionne de nombreuses absences et des départs du service. Les agents et le responsable remplacent sans cesse les agents absents et sont astreints à former les personnels intégrant l'unité. Tout cela complique l'organisation du travail et la réalisation des tâches puisque-

Cette situation impacte directement la qualité du service rendu, depuis environ deux ans.

Les rendez-vous de renouvellement des domiciliations sont la plupart du temps annulés. Ils se font actuellement automatiquement et sans évaluation. Les entretiens de domiciliation, la numérisation des courriers, la gestion de clôture des domiciliations, ne peuvent plus être réalisés.

Les agents présents priorisent l'accueil physique et téléphonique, les nouvelles demandes ainsi que les renouvellements et la gestion des courriers (tri-distribution).

L'ensemble des agents mettent tout en œuvre pour répondre aux tâches prioritaires de leurs missions, pour ne pas freiner l'accès aux droits des usagers. Cependant, il n'est plus possible pour ces agents de continuer à exercer leur mission dans des conditions de travail aussi dégradées.

Aussi, nous vous demandons, de bien vouloir augmenter très rapidement les effectifs avec du personnel pérenne et formé. Pour notre syndicat, il est inadmissible que l'administration fasse appel à des agents d'autres services de la DISAD, afin d'enrayer la surcharge de travail des agents du PDAD.

Nous vous demandons d'inscrire au prochain CHSCT du CCAS la situation du PDAD.

Enfin, nous tenons à vous informer que nous avons inscrit ces problématiques au registre de Santé et de Sécurité au Travail (Cf Pièce Jointe). De plus, nous allons faire une saisine auprès de la commission des Risques Psycho-Sociaux.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le coordinateur CCAS
Andrew RENAULT